

Siège du CFA  
**14 bis rue d'Inkermann**  
**BP 29105**  
**79061 NIORT cedex 09**

# Diplôme d'État Éducateur Spécialisé (DE ES)

En apprentissage

Cursus complet

Formation sur 3 ans

## Le métier

L'éducateur ou l'éducatrice spécialisé(e) intervient auprès d'enfants, d'adolescents et d'adultes rencontrant des difficultés liées à des déficiences physiques ou psychiques, à des troubles du comportement ou à des problématiques d'insertion sociale et professionnelles. Il ou elle agit en partenariat avec l'ensemble des professionnels impliqués dans les dimensions éducatives, thérapeutiques et sociales. À travers l'accompagnement et les projets mis en place, il ou elle contribue au développement, au maintien ou au rétablissement de l'autonomie des personnes accompagnées, tout en participant à des actions de prévention. Son champ d'intervention recouvre les secteurs de l'éducation spécialisée, du social, du milieu scolaire, de la santé et de la protection de l'enfance, de la protection judiciaire de la jeunesse.

## Lieux d'exercice

Les Éducateurs Spécialisés peuvent exercer :

- en milieu ouvert : club de prévention, action éducative en milieu ouvert (AEMO), aide sociale à l'enfance, centres sociaux...
- en établissement que ce soit en internat ou en externat : foyers de jeunes travailleurs, Établissement et Service d'Aide par le Travail, instituts médico-éducatifs, centres d'hébergement et de réinsertion sociale...

Majoritairement les Éducateurs Spécialisés diplômés travaillent dans le secteur privé associatif. Toutefois, un certain nombre exerce dans le cadre d'une des trois fonctions publiques (fonction publique hospitalière, fonction publique territoriale, fonction publique d'État).



## Objectifs de la formation

- Établir une relation, un diagnostic éducatif
- Assurer un accompagnement éducatif de la personne ou du groupe
- Concevoir et conduire une action socio-éducative au sein d'une équipe
- Construire un cadre d'analyse et une expertise des pratiques éducatives et sociale



## Modalités d'entrée

**1 Avoir moins de 30 ans** à la signature du contrat d'apprentissage\*

**2 Inscription au CFA via notre site internet en parallèle de Parcoursup:**

Renseigner la « fiche contact » et transmettre les documents demandés (CV, lettre de motivation, pièce d'identité, promesse d'embauche ou contrat signé)

**3 Inscription à l'UFA :**

- **1ère étape :**
  - Pré-inscription sur Parcoursup. Site : [www.parcoursup.fr](http://www.parcoursup.fr)
- **2ème étape :**
  - Entretien préalable à l'entrée en formation. Durée : 30 minutes\*\*

\* pas de limite d'âge pour les personnes bénéficiant d'une RQTH, d'un statut de sportif de haut niveau, être porteur d'un projet de création d'entreprise.

\*\*Sont dispensés de participation à l'entretien:

1. Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation au sein d'un établissement ou service social ou médico-social;
2. Les candidats ayant déjà acquis un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme d'éducateur de jeunes enfants relevant des dispositions antérieures au présent arrêté;
3. Les candidats ayant préalablement acquis un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants prévu par les dispositions du présent arrêté.



## Contenu de la formation

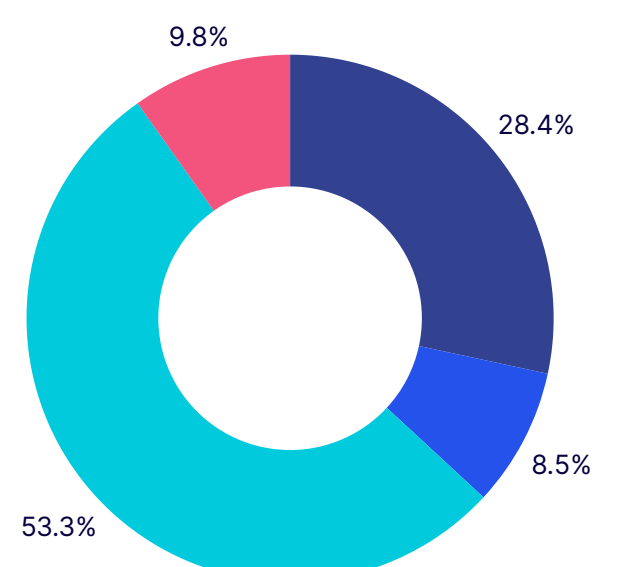
**8 Activités réparties en 4 Blocs de compétences :**

- **BC 1 : Concevoir et conduire un accompagnement éducatif spécialisé dans une visée préventive et inclusive**
  - Mettre en œuvre un accompagnement éducatif spécialisé visant le développement de l'autonomie de la personne et son acquisition des règles de vie en société
  - Assurer la fonction de référent en coordonnant le projet socio-éducatif personnalisé dans une logique de continuité du parcours
- **BC 2 : Favoriser et soutenir l'autodétermination des individus et des collectifs dans un but d'émancipation**
  - Mettre en œuvre un accompagnement éducatif individuel et collectif à visée préventive et inclusive dans le respect des principes éthiques et déontologiques
  - Inscrire ses pratiques dans une démarche réflexive permettant d'analyser les enjeux de la relation professionnelle, d'ajuster son positionnement et d'assurer son développement professionnel
- **BC 3 : S'inscrire dans une dynamique partenariale et territoriale en lien avec la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale**
  - Actualiser en continu ses connaissances dans les domaines des politiques de cohésion sociale, des besoins des populations et des pratiques d'intervention afin de concevoir des réponses adaptées aux réalités du territoire
  - Développer des coopérations partenariales et intersectorielles permettant de coconstruire un diagnostic partagé et de travailler en réseau dans une logique de réduction des inégalités sociales et environnementales
- **BC 4 : S'inscrire dans un contexte professionnel du travail social**
  - Gérer ses activités professionnelles quotidiennes de manière autonome et concertée avec l'équipe dans l'intérêt de la qualité de service
  - Mobiliser les différents outils et techniques de communication en fonction des objectifs et des interlocuteurs visés

## Organisation de l'alternance

**Répartition de l'activité de l'apprenti ES pour un contrat de 36 mois**

- Formation théorique : 1517 h
- Formation pratique (stages) : 455 h
- Formation chez l'employeur : 2849 h
- Congés payés : 525 h



## Modalités d'évaluation

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée par un contrôle continu ainsi que par **une épreuve conclusive** à l'issue du parcours de formation.

L'épreuve est organisée comme suit :

- rédaction individuelle du dossier d'analyse du parcours de formation et de réflexion sur le métier ;
- soutenance individuelle permettant au candidat d'expliquer, d'approfondir, d'argumenter des éléments présentés dans son dossier et éventuellement de réexaminer ses positions lors des échanges avec le jury.

### Structure du dossier :

Production écrite individuelle de 25 à 30 pages (hors page de garde) rédigées avec un logiciel de traitement de texte + 3 pages d'annexes facultatives.

### Notation :

- écrit : noté sur 20 coefficient 2
- oral : noté sur 20 coefficient 3

La note de l'épreuve conclusive correspond à la moyenne des deux notes.

## Orientation post-formation et Passerelles

Allègements et/ou dispenses possibles au titre du/des diplômes déjà obtenus. **Se référer à la publication du JO de la République Française n°242 du 14 octobre 2025** (Arrêté du 6 octobre 2025 relatif au diplôme d'État d'éducateur spécialisé).

Après l'obtention du DEES, des passerelles existent vers d'autres diplômes du travail social comme le DEASS, le DEEJE, le DEETS ou le DECESF.

Le titulaire du DEES peut prétendre à accéder à un master ou poursuivre une formation supérieure pour préparer :

- Le Certificat d'Aptitude aux fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale, CAFERUIS
- Le Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale, DEIS
- Le Certificat d'Aptitude aux fonctions de Directeur d'Établissement ou de Service d'Intervention Sociale, CAFDES

Avec de l'expérience professionnelle et une formation complémentaire, l'éducateur spécialisé peut exercer des fonctions de chef de service ou de direction d'établissement. Il peut aussi se voir confier la responsabilité d'une circonscription d'action sociale, ou occuper un poste de conseiller technique. Après une formation complémentaire de 150 heures, obtenir le Certificat National de Compétence de délégué à la tutelle aux prestations sociales.

## Modalités d'accès à la formation et délai

- Inscription aux épreuves d'admission selon le calendrier de l'UFA choisie
- Inscription auprès de l'UFA
- Date prévisionnelle d'entrée en formation ou de début des cours : première quinzaine de septembre (Prendre contact avec l'UFA)

## Tarifs

- Gratuité pour les apprentis
- Employeurs privés et associatifs : coûts pédagogiques pris en charge par les OPCO
- Employeurs publics (FPT / FPH / FPE) : **sur devis, nous contacter**

### Dans un établissement adhérent à la branche sanitaire et sociale privée à but non lucratif :

|                   | -18 ans     | 18/20 ans   | 21/25 ans    | 26 ans et +   |
|-------------------|-------------|-------------|--------------|---------------|
| <b>1ère année</b> | 35% du SMIC | 50% du SMIC | 65% du SMIC* | 100% du SMIC* |
| <b>2ème année</b> | 45% du SMIC | 60% du SMIC | 75% du SMIC* | 100% du SMIC* |
| <b>3ème année</b> |             | 70% du SMIC | 85% du SMIC* | 100% du SMIC* |

### Dans un établissement adhérent à la branche de l'hospitalisation privée :

|                   | -18 ans     | 18/20 ans   | 21/25 ans    | 26 ans et +   |
|-------------------|-------------|-------------|--------------|---------------|
| <b>1ère année</b> | 34% du SMIC | 48% du SMIC | 58% du SMIC* | 100% du SMIC* |
| <b>2ème année</b> | 44% du SMIC | 56% du SMIC | 66% du SMIC* | 100% du SMIC* |
| <b>3ème année</b> |             | 72% du SMIC | 83% du SMIC* | 100% du SMIC* |

### Dans un établissement adhérent d'une autre branche ou de la Fonction Publique:

|                   | -18 ans     | 18/20 ans   | 21/25 ans    | 26 ans et +   |
|-------------------|-------------|-------------|--------------|---------------|
| <b>1ère année</b> | 27% du SMIC | 43% du SMIC | 53% du SMIC* | 100% du SMIC* |
| <b>2ème année</b> | 39% du SMIC | 51% du SMIC | 61% du SMIC* | 100% du SMIC* |
| <b>3ème année</b> |             | 67% du SMIC | 78% du SMIC* | 100% du SMIC* |

### Diplôme d'État Educateur Spécialisé (DE ES)

Code : RNCP41747

Certificateur : Ministère chargé de la solidarité, MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Publication : 05/12/2025

\* Ou % du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable, pour les jeunes de 21 ans et plus

## Les centres de formations partenaires

### IRTS Poitou-Charentes

1 Rue Georges Guynemer  
86000 Poitiers

## Approche pédagogique

Le diplôme d'éducateur spécialisé par la voie de l'apprentissage repose sur la pédagogie de l'alternance. Chaque UFA met à disposition les outils et moyens nécessaires au bon déroulement de la formation.

## Le contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage vise à donner à des personnes une formation générale, théorique et pratique en vue de l'obtention d'une qualification sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle, dans le cadre d'un contrat associant l'exercice d'une activité professionnelle en entreprise et des enseignements dans un Centre de Formation d'Apprentis (CFA).

**Notre CFA a la particularité d'être « hors les murs » et de confier les enseignements pédagogiques à des partenaires reconnus, nos Unités de Formation par Apprentissage (UFA).**



**Eloïse SCHNAPPER**  
06 30 03 73 35  
e.schnapper@cfa2s.fr

La formation est accessible aux publics en situation de handicap. Votre situation peut nécessiter des aménagements/ adaptations. Un référent est là pour vous accompagner :

## La rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération en fonction de son âge, de son ancienneté dans l'apprentissage, et la nature de son employeur. Ces rémunérations sont réglementées. La rémunération des apprentis est exonérée de charges salariales dans la limite de 50% du SMIC.

## CFA : vos contacts apprentissage

**Sophie MIGEON**  
06 44 38 51 31  
s.migeon@cfa2s.fr

